

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 27 MARS 2017

Date de la convocation : 20 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 23

L'An Deux Mil Dix Sept, le vingt-sept mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Isabelle ARNOULD, Martine BAVARD, Rosaire COPPOLA, Paul DAVAL, Arnaud DEMONET, Dominique DIDIER, Marie-Claire FAIVRE, Sophie GROSJEAN, Emmanuel MANDIGON, Jean-Paul MAUNY, Christiane OUDOT, Hervé PULICANI, François RICHARD, Michel TOURNIER.

Etaient excusés :

Nadine BATHELOT, Corinne BONNARD, Colette CLERC, Christian DEVAUX, Anne-Laure FLETY, Bernadette MADIOT, Martine PEQUIGNOT, Fanny THIEBAUT Michel WEYERMANN.

**DELIBERATION 2017- 10 : TARIFS MISE A DISPOSITION DES ENSEIGNANTS POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter les tarifs (tableau ci-joint) de mise à disposition du personnel aux partenaires de l'école départementale de musique pour l'année scolaire 2017-2018.

Tarifs de mise à disposition des enseignants : soutien aux pratiques amateurs, musique à l'école, NAP :

- Public empêché : 25 € de l'heure
- Association dans le périmètre d'une collectivité adhérente : 25 € de l'heure
- Association « soutien aux pratiques amateurs » : 25 € de l'heure
- Association hors périmètre d'une collectivité adhérente : 35 € de l'heure

Conformément aux statuts de l'EDM 70, pas de contractualisation possible avec les collectivités non adhérentes ou non pré adhérentes mais uniquement une contractualisation avec l'association en direct.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,



Isabelle ARNOULD